

Termes de référence

Evaluation conjointe de la stratégie de « renforcement économique » du programme Children4Change (2022-2026) au Burundi, en R.D. Congo et au Sénégal

Mise à jour : 30/05/2025

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES	1
1.1.	L'organisation commanditaire	2
1.2.	Les partenaires	2
2.	LE PROGRAMME Children4Change (2022-2026).....	2
2.1.	Informations générales.....	2
2.2.	La stratégie de renforcement économique dans le programme C4C.....	3
3.	LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION	5
3.1.	Contexte.....	5
3.2.	Champs et portée	6
3.3.	Evaluation conjointe	6
4.	OBJECTIFS & QUESTIONS EVALUTATIVES.....	6
4.	MÉTHODOLOGIE.....	7
5.	LIVRABLES.....	7
6.	CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL.....	7
6.1.	Calendrier.....	7
6.2.	Comité de suivi de l'évaluation	8
7.	COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES	8
8.	CODE DE CONDUITE.....	9
9.	BUDGET DE LA CONSULTANCE	9
10.	PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE	10
11.	ANNEXES	10

1. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

1.1. L'organisation commanditaire

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique), commanditaire de la présente consultance, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'ONG intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables.

L'organisation est membre de la fédération internationale SOS Children's Villages International (SOS CVI), active dans plus de 130 pays et territoires.

La mission de SOS VE Belgique est double :

- (i) En Belgique, l'organisation soutient, accueille et accompagne des enfants et des jeunes vivant une situation difficile susceptible de les mettre en danger physiquement, moralement ou intellectuellement, conformément aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989 ;
- (ii) A l'étranger, l'organisation travaille en partenariat avec les Associations Membres de la Fédération SOS CVI, pour la prise en charge, le bien-être et le développement des enfants qui ont perdu ou qui risquent de perdre les soins parentaux. L'organisation apporte une expertise technique et un soutien financier à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de prise en charge familiale, de renforcement de la famille et des communautés, d'éducation, de santé, d'autres besoins en soins identifiés et de plaidoyer. L'organisation vise également le renforcement de capacités de ses partenaires et le respect des normes et standards en matière de protection et sauvegarde de l'enfant et d'intégrité.

1.2. Les partenaires

SOS Villages d'Enfants Belgique travaille en partenariat avec les associations nationales **SOS Villages d'Enfants au Burundi (SOS VE Burundi)** et **SOS Villages d'Enfants en République Démocratique du Congo (SOS VE RDC)** et **SOS Villages d'Enfants au Sénégal (SOS VE Sénégal)** dans la mise en œuvre de programmes de renforcement des familles et de protection d'enfants vulnérables.

2. LE PROGRAMME Children4Change (2022-2026)

2.1. Informations générales

Le **programme Children4Change (C4C)** est un programme quinquennal (2022-2026) bénéficiant d'un subside de la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD) du Service public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Ce programme est composé de trois « Outcomes » (dénomination de la DGD) ou « programmes pays » indépendants mais qui visent un même objectif global au niveau national, à savoir que « Plus d'enfants et de jeunes au [Burundi/RDC/Sénégal] grandissent et s'épanouissent dans une société qui les respecte, les écoute et les protège ».

Programme Children4Change	Nombre de participants
Outcome 1 – Burundi : Les droits de protection, de provision et de participation des enfants et des jeunes sont protégés et revendiqués dans les communautés d'intervention.	• 900 responsables de la prise en charge (membres de la famille biologique) • 3.641 enfants et jeunes
Outcome 2 – RDC : Les droits des enfants et des jeunes sont promus et protégés dans les communautés d'intervention.	• 360 responsables de la prise en charge (membres de la famille biologique) • 1.200 enfants et jeunes
Outcome 3 – Sénégal : Les enfants talibés du département de Fatick jouissent de leurs droits de base et sont protégés contre les Violences, Abus, Exploitation ou Négligence (VAEN).	• 19 responsables de la prise en charge (maîtres coraniques) • 660 enfants et jeunes

Chaque Outcome repose sur :

- Une Théorie du Changement (ToC) qui explicite la logique d'intervention et le rôle de chaque acteur et rend visible les stratégies et approches choisies (disponibles en [annexe 1](#)) ;
- Un cadre de résultats qui opérationnalise cette logique d'intervention et définit les objectifs/résultats à atteindre par acteur et les indicateurs pour mesurer les progrès (disponibles en [annexe 2](#)).

2.2. La stratégie de renforcement économique dans le programme C4C

La stratégie de renforcement économique constitue un pilier central du programme Children4Change. Cette stratégie est reflétée dans i. les Théories du Changement des différents Outcomes du programme (disponibles en [annexe 1](#)) et ii. les cadres de résultats associés à ces différents Outcomes (disponibles en [annexe 2](#)) :

	Cadres de résultats	Théories du changement
Outcome 1 – Burundi	Extrant 3.2 : Les familles disposent des ressources (matérielles et financières) suffisantes pour satisfaire aux besoins essentiels de leurs enfants (moyens de subsistance et sécurité alimentaire) ; Extrant 4.2 : Les OBC acquièrent des compétences sur la gestion administrative et financière et mobilisent les ressources financières pour répondre aux besoins des enfants des familles vulnérables	Hypothèse 6 : SOS BE et SOS BDI font l'hypothèse que les familles (dont la majorité des chefs de ménage sont des femmes) deviennent autonomes (R3) si elles sont renforcées dans trois domaines : (i) les compétences parentales ; (ii) des ressources économiques suffisantes et (iii) un accès aux besoins essentiels. Le soutien apporté dans chacun des domaines varie en fonction du contexte et du degré de vulnérabilité des familles. Au moyen d'un processus structuré de planification du développement de la famille, la situation de chaque famille est minutieusement analysée et un plan de développement propre à chaque famille est mis en place. Ce processus place la famille au centre de son propre développement et s'inspire de ce qu'elle est capable de faire afin de relever les défis auxquels elle fait face. Hypothèse 7 : SOS BE et SOS BDI font l'hypothèse que, pour atteindre un changement durable dans la situation des enfants, il faut soutenir le processus d'autonomisation de la communauté (R4) car, lorsqu'elles disposent de ressources suffisantes, les communautés ont la capacité de protéger les droits des enfants.
Outcome 2 – RDC	Extrant 3.2 : Les familles disposent de ressources économiques suffisantes (moyens de subsistance, sécurité alimentaire) ; Extrant 4.1 : Les regroupements de ménage (RM) renforcent la solidarité communautaire et participent au renforcement économique familial Extrant 4.2 : Les organisations à base communautaire (OBC) sont renforcées pour assurer la durabilité des initiatives des regroupements de ménages.	Hypothèse 6 : SOS BE et SOS RDC font l'hypothèse que les familles (dont la majorité des chefs de ménage sont des femmes) deviennent autonomes (R3) si elles sont renforcées dans trois domaines : (i) les compétences parentales ; (ii) des ressources économiques suffisantes et (iii) un accès aux besoins essentiels. Le soutien apporté dans chacun des domaines varie en fonction du contexte et du degré de vulnérabilité des familles. Au moyen d'un processus de planification du développement de la famille structuré, la situation de chaque famille est minutieusement analysée et un plan de développement propre à chaque famille est mis en place. ce processus place la famille au centre de son propre développement et s'inspire de ce qu'elle est capable de faire afin de relever les défis auxquels elle fait face. Hypothèse 7 : SOS BE et SOS RDC font l'hypothèse que, pour atteindre un changement durable dans la situation des enfants, il faut soutenir le processus d'autonomisation de la communauté (R4) car, lorsqu'elles disposent de ressources suffisantes, les communautés ont la capacité de protéger les droits des enfants.
Outcome 3 – Sénégal	Extrant 1.1 : Les maîtres coraniques et les marraines ont les ressources et les compétences pour la prise en charge des talibés dans les Daaras	Hypothèse 6 : SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que pour éradiquer l'exploitation économique des enfants talibés par la mendicité, il convient, d'une part, de renforcer les familles et les maîtres coraniques dans trois domaines : (i) les compétences parentales et de prise en charge ; (ii) des ressources économiques suffisantes et (iii) un accès aux besoins essentiels. Le soutien apporté dans chacun des domaines varie en fonction du contexte et du degré de vulnérabilité des familles et des maîtres coraniques. Au moyen d'un processus de planification, la situation de chaque famille et maître coranique est minutieusement analysée et un plan de développement propre à chaque famille/maître coranique est mis en place. D'autre part, en plus de cet accompagnement du maître coranique et des familles, il convient de soutenir la mise en place de classes ECB. Hypothèse 7 : SOS BE et SOS SN font l'hypothèse que, pour atteindre un changement durable de l'intervention, il faut soutenir le processus d'accompagnement des parties prenantes clés de la

		communauté (renforcement de leurs compétences pour qu'elles deviennent fonctionnelles et disposent de ressources suffisantes, renforcement de l'appropriation du programme). En termes de durabilité sociale (appropriation), il est attendu que (i) Les dispositifs communautaires de protection de l'enfant s'engagent dans la pérennisation de la protection des enfants ; (ii) Les associations de marraines des enfants talibés s'engagent pour la pérennisation des classes ECB, en collaboration avec l'Inspection de l'Education et de la Formation (IEF) pour le suivi des classes ECB ; (iii) Les acteurs étatiques à tous les niveaux s'engagent dans la pérennisation de l'intervention en allouant des ressources aux dispositifs et aux acteurs. En termes de durabilité financière, il est attendu que les associations de marraines deviennent des acteurs autonomes, à travers leurs AGR et le fonds de solidarité des AVEC pour contribuer la pérennisation des classes ECB. <u>Justification</u> : Cette approche repose sur le document d'appui <i>Vers la durabilité : autonomiser les communautés dans le cadre du renforcement des familles</i>¹ de SOS CVI, sur l'expérience des projets précédents (évaluation finale du projet 2016-2019), et notamment sur le document de SOS SN et SOS BE, <i>Capitalisation du modèle d'écoles communautaires de base (ECB)</i>², ainsi que sur la méthode participative d'identification des participants au programme.
--	--	---

Il est important de noter que le programme *Children4Change* est mis en œuvre dans des zones rurales marquées par une **forte précarité économique**, auprès de populations particulièrement vulnérables, en cohérence avec le principe *Leave No One Behind* (LNOB). **Au Burundi**, environ 62%³ de la population vit avec moins de 2,15 dollars par jour, une situation particulièrement critique dans les campagnes, où la pauvreté est nettement plus élevée qu'en milieu urbain. **En RDC**, près de 73,5%⁴ de la population vit sous le seuil international de pauvreté, dans un contexte d'instabilité politique et de faible accès aux services de base, notamment dans les zones rurales. **Au Sénégal**, la pauvreté touche 37,5%⁵ de la population, avec un taux plus élevé en zones rurales. Cette pauvreté économique a un impact direct sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants, qui atteint 64 % au Burundi (2022), 74,6 % en RDC (2021) et 50,7 % au Sénégal (2023).

3. LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION

3.1. Contexte

Selon l'arrêté royal du 11 septembre 2016 relatif à la coopération non gouvernementale modifié par une nouvelle réglementation, publiée le 30 avril 2024, toute organisation subventionnée doit organiser des évaluations sur la base d'un plan d'évaluation. La présente évaluation fait partie du Plan d'évaluation 2022-26 de SOS VE Belgique (version du 11 mars 2025).

¹ SOS CVI, *Vers la durabilité : autonomiser les communautés dans le cadre du renforcement des familles*, mai 2013.

² SOS SN, SOS BE, *Capitalisation du modèle d'écoles communautaires de base (ECB)*, novembre 2018.

³ <https://pip.worldbank.org/country-profiles/BDI>

⁴ <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview?utm>

⁵ https://www.senenews.com/actualites/economie/pauvrete-au-senegal-ce-que-dit-ce-nouveau-rapport-de-la-banque-mondiale_497465.html

Cette évaluation s'inscrit davantage dans une démarche d'apprentissage, que de redevabilité. Elle reflète la volonté de SOS VE Belgique et de ses partenaires de progresser continuellement et de professionnaliser leurs actions, en cohérence avec la *Politique d'évaluation* de SOS VE Belgique (version de 2024).

3.2. Champs et portée

Cette évaluation ne s'inscrit pas dans le cadre de l'analyse des six critères du CAD mais permettra d'évaluer en partie le **critère de l'Efficacité** en analysant le niveau d'atteinte de certains résultats. Elle visera également à examiner et vérifier plusieurs **hypothèses formulées dans les Théories du changement** propres à chaque Outcome, comme précisé au point 2.2.

3.3. Evaluation conjointe

L'évaluation conjointe est ici définie comme une **évaluation menée par plusieurs partenaires**. Généralement, l'un de ces partenaires est une personne extérieure au projet ou au programme évalué⁶. Cette évaluation est dite « conjointe » dans le sens où elle sera réalisée de manière collaborative entre le ou la consultant-e retenu-e et l'équipe des programmes internationaux de SOS VE Belgique. Chaque étape du processus d'évaluation fera l'objet d'une coordination partagée, avec une répartition claire des rôles, des responsabilités et du degré d'implication de chacun.

4. OBJECTIFS & QUESTIONS EVALUTATIVES

Objectif général	Evaluer la stratégie de renforcement économique existante
Objectifs spécifiques	1. Evaluer le niveau de documentation / modélisation de la stratégie de renforcement économique existante ; 2. Évaluer l'application de la stratégie de renforcement économique dans les trois pays concernés ; 3. Compléter la documentation existante pour en faire un document de référence.

Questions évaluatives :

Questions évaluatives	
Objectif spécifique 1	1. Dans quelle mesure la stratégie de renforcement économique offre-t-elle au personnel de SOS VE Belgique / Burundi / RDC / Sénégal un cadre clair et facilement compréhensible pour planifier de nouvelles interventions ? 2. Quels éléments devraient être ajoutés ou ajustés pour constituer une stratégie complète ?

⁶ Définition de « joint evaluation » par Eval Academy

Objectif spécifique 2	3. Quelles sont les bonnes pratiques, les facteurs de réussite liés à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement économique au Burundi, en RDC et au Sénégal ? 4. Quelles sont les défis liés à la mise en œuvre de la stratégie de renforcement économique au Burundi, en RDC et au Sénégal et comment les surmonter ?
Objectif spécifique 3	5. Quel sont les principes généraux de la stratégie de renforcement économique ? 6. Quelles sont les éléments de la stratégie de renforcement économique spécifiques à chaque pays (Burundi, RDC et Sénégal) ?

4. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie sera proposée par le ou la consultant.e et devra être adoptée de manière conjointe avec l'équipe des programmes internationaux.

5. LIVRABLES

En collaboration avec l'équipe des programmes internationaux de SOS VE Belgique, et selon la répartition des rôles et responsabilités définies au début de la consultance, le ou la consultant.e-s devra produire, les livrables suivants :

1. **Une note de démarrage** (Word) ;
2. **Un court rapport d'évaluation** (Word), d'un maximum de 10 pages (hors annexes) :
 - i. Introduction : contexte, objectifs, méthodologie, limites de l'évaluation ;
 - ii. Analyse et réponses aux questions évaluatives ;
 - iii. Annexes.
3. **Une présentation** (PowerPoint), pour la restitution des conclusions aux équipes de chaque pays en vue de l'élaboration du guide ;
4. **Un guide sur la stratégie de renforcement économique** (Word), d'un maximum de 10 pages environ (hors annexes).

Tous les documents doivent être livrés en français.

6. CALENDRIER ET PLAN DE TRAVAIL

6.1. Calendrier

La durée de l'accompagnement est estimée à environ 25 jours et devra tenir compte des impératifs des parties prenantes (SOS VE Belgique, SOS VE RDC, SOS VE Burundi, SOS VE Sénégal et les consultants).

02 juin 2025	Partage des Termes de référence (TdR)
20 juin 2025	Date limite de soumission des offres
18 juillet 2025	Contractualisation
19 juillet 2025	Début possible de la mission
15 octobre 2025	Date de remise du rapport d'évaluation finale

6.2. Comité de suivi de l'évaluation

Un comité de suivi de l'évaluation sera responsable de la coordination et du suivi de la mission. Il aura pour rôle principal de sélectionner le ou la consultant-e, d'organiser la réunion de lancement, de faciliter le bon déroulement et le suivi de l'évaluation, de participer aux ateliers de restitution et d'évaluer la qualité du rapport. Il sera composé de représentants de SOS VE Belgique, et de ses partenaires SOS VE en RDC, SOS VE au Burundi et SOS VE au Sénégal.

7. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le ou la consultant-e devra avoir les compétences, qualifications et expérience suivantes :

- Expérience solide et avérée en matière de MEAL (Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning) ;
- Formation en sciences économiques ou sociales ;
- Expérience prouvée en gestion ou évaluation de programmes intégrant du **renforcement économique et des Activités génératrices de revenus (AGR)**, visant à la réduction de la pauvreté ;
- Connaissance des contextes d'intervention (Burundi, RDC, Sénégal) appréciée ;
- Compétences analytiques et conceptuelles solides ;
- Capacité à traduire des concepts et des idées complexes dans un langage simple et pratique ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Excellentes compétences en communication écrite ;
- Maîtrise du français.

Il est attendu de l'équipe de consultant-e-s qu'elle signe le *Code de conduite* de SOS Villages d'Enfants lors de la signature du contrat de consultance.

8. CODE DE CONDUITE

SOS VE dispose d'une politique de protection de l'enfance et d'un code de conduite que tous les consultant·e·s devront respecter. Ils·elles devront signer une déclaration d'engagement à l'égard de cette politique et de ce code de conduite, après avoir été dûment orienté·e·s.

9. BUDGET DE LA CONSULTANCE

Le budget alloué à l'ensemble de l'évaluation à mi-parcours est de **20.000 EUR (TVA comprise), hors frais remboursables** (tels que les frais de voyage et de séjour). Ces frais remboursables seront pris en charge directement par SOS Villages d'Enfants et s'ajouteront au montant prévu pour les honoraires de consultance.

Le·la consultant·e est invité·e à soumettre une **proposition financière détaillée**, en utilisant le format ci-dessous :

Tableau 1 : Honoraires

	Activité (exemples)	Le personnel concerné	Nb de personnes	Nb de jours	Taux journalier	Prix (tout compris)	Pourcentage du prix total
			A	B	C	D=AxBxC	E=D/F
1	Desk research						
2	Rapport de démarrage						
3	Collecte de données						
4	Etc.						
5	Rapport final						
	TOTAL (F)						100 %

Tableau 2 : Frais remboursables (hors frais de consultance)

Description	#	Coût unitaire	Total
Visa			
Billet d'avion			
Per diem			
Etc.			
TOTAL			

10. PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Les offres peuvent être soumises jusqu'au 20 juin 2025 à marie.bolis@sos-villages-enfants.be avec pour objet « Evaluation conjointe renforcement économique ». Aucune candidature reçue au-delà de ce délai ne sera prise en compte.

L'offre doit comporter :

- ✓ Une proposition technique de maximum 10 pages détaillant le contenu, le calendrier et l'approche méthodologique choisie ;
- ✓ Une proposition financière ;
- ✓ Le CV du/de la consultant·e ;
- ✓ Les attestations de bonne fin d'exécution justifiant des expériences du/de la consultant·e et de son équipe (si disponible) ;
- ✓ Deux contacts de référence pouvant attester des compétences du/de la consultant·e.

11. ANNEXES

Les annexes sont disponibles sur demande par email à marie.bolis@sos-villages-enfants.be.

Annexe 1 – Théories du changement 3 Outcomes

Annexe 2 – Cadres de résultats 3 Outcomes
